

LA PARENTE

I- Généralité :

La **parente** est l'ensemble des règles qui déterminent la **descendance**, la **résidence** et le **statut** des **individus** et des **groupes** selon leurs liens de **consanguinité** et d'**alliance matrimoniale**.

Toutefois, comme l'ont souligné les spécialistes, la **consanguinité** ne signifie pas la stricte relation biologique mais une **relation sociale**, le groupe de parenté pouvant comporter des **personnes adoptées**, de même qu'un enfant peut avoir pour **père** celui qui n'est pas son **géniteur**.

On distingue :

- **Le lignage**, est le groupe de gens qui descendent d'un même **ancêtre**

Commun connu. Il peut éventuellement se répartir en différentes branches. Dans certaines sociétés, le lignage est extrêmement étendu : on peut remonter dans le temps jusqu'à la 8^e, 9^e, 10^e génération et connaître de nombreux collatéraux dans les autres branches du même lignage (les **cognats**).

- **Le clan**, est un groupe qui rassemble des gens qui disent descendre d'un même ancêtre, mais on ne peut pas remonter tous les maillons de la chaîne. Cet ancêtre peut même n'avoir pas existé, être un ancêtre mythique et éventuellement même n'être pas un homme. Une plante ou un animal peuvent servir d'ancêtre.

- **La tribu** réunit généralement plusieurs clans et se définit en partie par le territoire sur lequel elle vit.